



Distinguons le vrai du faux.

Le **+** syndical

INFOS+ SEPTEMBRE 2013-2

Depuis la rentrée du SSD, l'activité sociale est intense, les tracts syndicaux sont légions et certains d'entre eux visent plus à la propagande qu'à l'information des salariés. A les lire, il n'y aurait qu'un seul syndicat dans l'entreprise, la CFDT, capable de négocier, et d'obtenir des avancées sociales; les autres se contentant de signer pour une maigre récompense ou de déformer les avancées sociales.

Qu'en est-il sur le fond?

Intéressement :

En juillet, la Direction avait souhaité faire un avenant à l'accord d'intéressement. Il prévoyait la reconduction d'un bonus de 150 euros pour le second semestre si le volume de production était atteint. Non validé par la CFDT (qui avait pourtant validé un bonus identique pour le premier semestre comme stipulé dans l'accord initial), **c'est donc 150 Euros de manque à gagner pour chaque salarié.**

En échange, on veut nous faire croire que les conditions de gel supplémentaires sont plus intéressantes. Comment peut-on dire cela alors que personne ne connaît les chiffres et qu'il faudra attendre début octobre pour avoir le détail des modalités et du gain correspondant.

Pourquoi s'entêter à vouloir travailler sur les conditions de gel, qu'on pourrait comparer à un cataplasme sur une jambe de bois, alors que nous sommes nombreux à penser qu'il faut un retour à un critère production basé principalement sur l'atteinte du volume de production, comme cela était le cas dans le précédent accord.

Le 26 septembre, lors de la réunion sur l'intéressement, la CFE-CGC défendra **cette revendication qui a le mérite de reconnaître la performance collective et de valoriser les efforts consentis par tout le personnel** lorsque le volume est atteint. Nous savons par ailleurs que d'autres organisations syndicales défendront cette même position.

Reconnaissance :

Ce sujet avait été abordé par notre Président, lors de son discours du mois d'août. La promesse a été tenue.

Cette prise de conscience d'un besoin de reconnaissance, ne peut être l'apanage d'un seul syndicat. Preuve en est, il n'y a eu aucune négociation car c'est la Direction unilatéralement qui a décidé de faire la proposition.

Certes les syndicats ont fait part, chacun à leur manière, d'un besoin important de reconnaissance mais aussi la hiérarchie intermédiaire a agité dans le même sens. Les tentatives de récupération sont dès lors bien inutiles...

En revanche, ce jeudi, nous entrons dans la négociation puisqu'il s'agit de réduire le nombre de personnes qui sont touchés par le surcroît d'activité sans être reconnues, comme c'est le cas notamment pour :

Les techniciens de maintenance en 3*8 pour lesquels il ne sera pas toujours possible, par la rotation des postes, de faire les 4 samedis et donc d'avoir l'AP et la prime. Ceux en SDL, obligés eux aussi de décaler leurs horaires.

Les spécialistes obligés de venir le samedi, et parfois le samedi après-midi, etc.. (pourquoi travailler plus de 4 samedis ?)

Le personnel des fonctions support amenés à aller sur ligne régulièrement.

En réalité, beaucoup participent à l'effort collectif et sont néanmoins oubliés.

Bien-être au travail :

Déjà l'année dernière, une négociation avait débouché sur un accord de méthode signé par CFE-CGC et CFTC non applicable car ne représentant pas 30% des voix aux dernières élections. A cette époque, la Direction n'avait pas souhaité intégrer un représentant de chaque OS signataire, tout simplement parce que la CFDT n'avait pas signé. Pourquoi empêcher que des Organisations Syndicales, soucieuses de défendre les intérêts des salariés, ne puissent faire entendre leurs voix ?

Cette année, après l'obligation par la loi d'une négociation sur le contrat de génération, la Direction a souhaité créer 3 groupes de travail (ergonomie, contrat de génération et gestion des populations spécifiques). Comme la CFDT ne souhaitait pas participer à ces groupes de travail, une nouvelle fois la Direction ne souhaitait pas poursuivre la démarche. Il a fallu l'insistance de la CFE-CGC et de la CFTC pour qu'un représentant de chacune de ces 2 OS participe à ces 3 groupes de travail.

Que cache cette volonté délibérée de la Direction de faire obstruction à certains syndicats participatifs pour soutenir un autre syndicat? Doit-on y voir un favoritisme à l'égard d'un syndicat, une discrimination?

En tout cas, la CFE-CGC participe à toutes les réunions auxquelles elle est invitée pour défendre les intérêts des salariés, cela ne nous oblige, ni à signer, ni à cautionner des mesures défavorables aux salariés. C'est simplement notre devoir de représentant du personnel.